

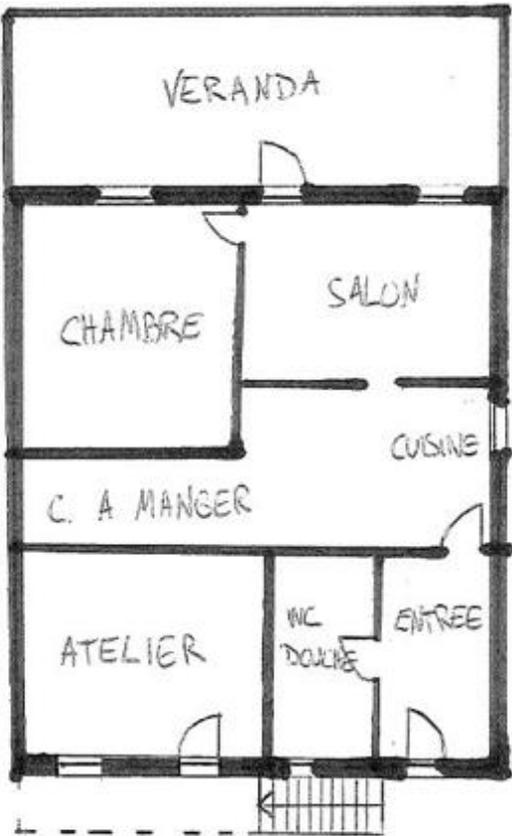


Séance du Conseil général du 29 avril 2024

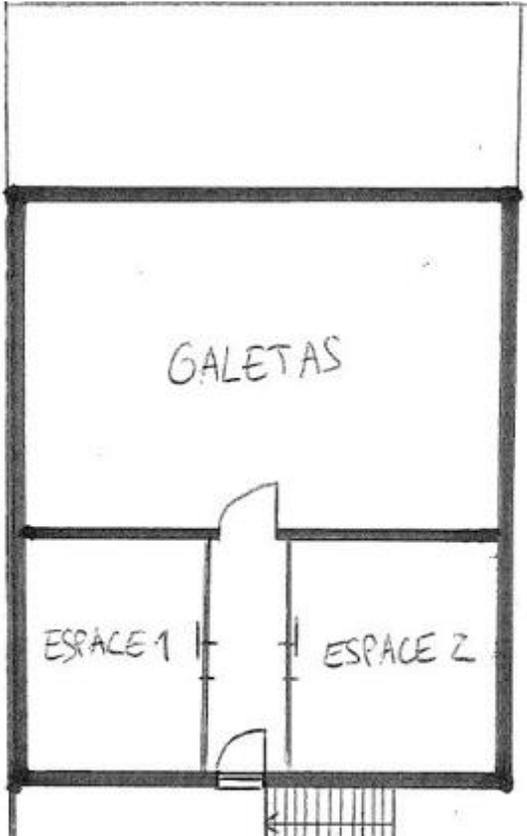
**Communication du Conseil communal au Conseil général No 4
Vente de l'immeuble no 23 propriété de la Commune de Belmont-Broye**

A la suite du décès du locataire de l'immeuble no 23 au lieu-dit La Bruyère et au vu de la situation, le Conseil communal de Belmont-Broye a décidé de mettre en vente l'objet après examen des possibilités de nouvelle location ou de réaffectation du bâtiment pour usage communal.

L'immeuble comprend un rez-de-chaussée et un étage répartis comme suit :



Rez-de-chaussée



Etage 1

Le rapport sur l'état de l'immeuble établi par le Bureau technique conclut que la vente de l'immeuble est la solution la plus profitable pour la Commune pour les raisons suivantes :

1. Le bâtiment se situe en zone agricole, ce qui empêche toute modification du bâti actuel.
2. Une location de l'immeuble en l'état actuel n'est pas possible sans consentir à des travaux d'assainissement conséquents du bâtiment qui passe aussi par une mise aux normes des services (électricité, eau potable, épuration).



3. Une réaffectation du bâtiment pour une utilisation communale pour l'édilité par exemple demande également des travaux de réaménagement des pièces trop exigües du bâtiment et ne correspond pas une gestion rationnelle du Service.

Dès lors, le Conseil communal estime qu'une rénovation de l'objet pour une location n'est pas une option envisageable ainsi qu'une réaffectation pour un usage communal. Il a donc mandaté une agence immobilière locale, qui a estimé la valeur vénale du bâtiment à CHF 120'000, pour l'assister dans la vente de ce bien.

Conseiller communal responsable M. Daniel Barras, dicastère Patrimoine communal